

Objectifs :

Nous avons une véritable épée de Damocles sur la tête, une véritable bombe -climatique- dont le compte-à-rebours est sérieusement avancé. Les récentes simulations que les équipes scientifiques françaises viennent d'achever pour le prochain rapport du Giec - Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat - prévu vers l'automne 2013 confirment les précédents rapports de l'Agence Internationale de l'Energie ou de l'Organisation Météorologique Mondiale :

Elles indiquent la certitude que le futur climatique va subir un formidable choc, en l'absence d'une action radicale et immédiate de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La température moyenne de la surface de la terre va grimper de 3,5 à 5°C d'ici la fin du siècle, l'équivalent de l'écart entre le dernier maximum glaciaire et aujourd'hui (cet écart ayant été rempli quand à lui en 10 000 ans !). La géographie de la planète serait modifiée à une vitesse et avec une ampleur telle que les économies, les ressources alimentaires, les conditions de vie civilisées sur terre en seraient profondément -et sans doute de manière irréversible- bouleversées.

« Notre maison brûle et nous regardons à côté ! ». Du 15 au 23 juin 2012, le Sommet des peuples pour la justice sociale et environnementale de Rio constituera un important moment de mobilisation, à travers toute la planète et également en Pays Basque, pour dire stop à cette course en avant vers le mur.

Alors que dès 1992, lors du sommet de Rio, nous prenions conscience de la nécessité impérieuse de réduire nos émissions de gaz à effet de serre si nous voulions éviter l'emballement climatique dans les prochaines décennies, elles ont en fait augmenté depuis de 30 % !

La communauté scientifique internationale nous dit que les gouvernements, les entreprises et les citoyens peuvent changer le futur climatique de la planète en effectuant des choix, maintenant. Mais elle nous prévient aussi : si nous n'avons pas réellement inversé la courbe des émissions de gaz à effet de serre dès aujourd'hui, et de manière significative avant 2020, il sera alors trop tard pour éviter la catastrophe. Les travaux les plus récents font même craindre le dépassement des + 2°C, comme seuil possible de l'emballement climatique incontrôlable et irréversible, dès 2050.

1) De quel objectif de limitation de la température moyenne à la surface de la terre par rapport à la période pré-industrielle (1850) êtes-vous partisan à l'horizon 2100 (en degrés celsius) ?

Le Parti Pirate Français n'ayant pas encore débattu du sujet de l'augmentation de la température, je ne suis pas habilitée à répondre en son nom. Néanmoins, en tant que citoyenne concernée par l'écologie, je vais essayer de répondre de mon mieux.

Tout d'abord, votre question est un peu bizarre, les relevées de températures européens n'étant répertoriés que depuis 1880 (source CNRS). En outre, la surface du globe n'est pas tout et le rôle de la température des océans ou des éruptions solaires sur le climat sont loin d'être négligeables et vous semblez l'ignorer. Je pense néanmoins qu'il est urgent d'inverser la courbe des émissions des gaz à effet de serre et de l'augmentation de la température terrestre.

En oubliant tous les autres paramètres, pour revenir à une situation similaire à celle de 1880 il faudrait déjà faire baisser la température d'au moins 1 degré celsius. Le dernier rapport du GIEC

laisse entrevoir une augmentation de la température terrestre de 1,1 à 6,8 degrés C d'ici la fin du siècle, entraînant des bouleversements climatiques irréversibles.

À l'horizon 2100 il faudrait donc limiter la température de 2,1 à 7,8 degrés Celsius par rapport aux prévisions officielles.

2) Pour contribuer à atteindre cet objectif, quels objectifs de limitation des émissions de gaz à effet de serre la France devrait-elle se fixer, et défendre pour l'Union Européenne (par rapport à l'année 1990) :

- à l'horizon 2020 :
- à l'horizon 2050 :

Réponse : Le Parti Pirate est un parti international comptant actuellement 69 pays membres. Nous essayons d'avoir une vision globale des problèmes. Cela ne servira à rien de faire baisser les émissions de GAES en Europe si les nouveaux pays industrialisés ne bénéficient pas d'une aide technique et scientifique leur permettant de faire l'impasse d'une révolution industrielle basée sur les énergies fossiles et/ou polluantes.

L'effort doit être global, au niveau planétaire. Je ne peux donc pas répondre à cette question car elle ne correspond pas à nos façons de penser.

Moyens :

I) Instauration d'une contribution climat énergie CCE :

Une telle CCE donnerait un prix aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et découragerait ainsi progressivement -pour permettre à chacun-e de s'adapter- les modèles fortement émetteur de GES.

Les recettes de cette CCE permettrait d'aider les ménages les plus pauvres et donc premières victimes de la crise énergétique en même temps que de financer les politiques de transition énergétique au niveau transports, logement, agriculture, politiques d'économies d'énergies globales, politiques d'efficacité énergétique, systèmes de production énergétiques, aménagement du territoire.

Cette CCE serait au minimum fixée aux niveaux préconisés par le rapport Quinet soit 36 à 37 euros la tonne en 2012, puis une augmentation de 5% chaque année de ce taux, selon la trajectoire retenue par le rapport Rocard de juillet 2009 (Bizi est favorable à un taux de départ d'au moins 100 euros la tonne, soit le taux de la taxe sur le CO₂ en vigueur en 2009 en Suède, pays ayant créé une telle CCE dès 1991).

Sa taxation serait étendue à la consommation d'électricité. Elle prendrait en compte tous les gaz à effet de serre. Elle ne souffrirait pas d'exonération et ne serait pas accompagnée de baisse de taxe préexistante. Toutes celles et ceux qui sont, ou s'inscrivent dans des démarches économes en énergie, seraient bénéficiaires d'une partie des produits de la taxe.

3) Ê t e t el l e C o n tribut i o n

Autre position :

« Une telle CCE donnerait un prix aux émissions de gaz à effet de serre » Il existe déjà une taxe carbone qui donne lieu à d'importantes spéculations boursières, profitant paradoxalement aux comportements les plus pervers (écologiquement s »entend). Les discussions menées actuellement au Parti Pirate iraient, plutôt que vers une nouvelle taxe qui obligatoirement pénalisera les ménages et les entreprises les moins à même de se mettre aux normes écologiques (je parle des pauvres), vers la suppression des aides et la fin des subventions existantes sur les produits pétroliers (gaz oil, kérozène etc)

II) Adoption d'une loi de sortie progressive et complète du nucléaire :

L'énergie nucléaire n'est pas une alternative viable aux énergies carbonées (pétrole, gaz, charbon). Outre les dangers liés à la technologie de l'atome (accidents et incidents, prolifération nucléaire), elle génère des déchets que l'on ne sait pas traiter et qui sont une véritable bombe à retardement. La France ne produit pas d'uranium, ressource par ailleurs non renouvelable et limitée, et se trouve donc dépendante de ses sources d'approvisionnement. C'est une énergie extrêmement coûteuse lorsque l'ensemble des coûts sont additionnés (recherche, traitement des déchets, démantèlement).

Les installations à fermer en priorité seront déterminées sur la base d'une analyse multirisque prenant en compte, entre autres, l'âge des réacteurs (fermeture au-delà d'une trentaine d'années), la situation (en zone sismique ou inondable), le risque lié à la présence d'autres activités industrielles dangereuses dans le voisinage immédiat, ainsi que la densité de la population alentour. Cette sortie du nucléaire devra se faire sans recours aux énergies fossiles et à l'horizon 2033, comme le propose le scénario Negawatt.

Les budgets de recherche publique et les investissements d'EDF (dans lequel l'Etat est l'actionnaire majoritaire) seraient immédiatement réorientés vers le développement de l'efficacité énergétique, les politiques d'économie d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

4) Ê nuclé a i

Oui

Remarques : à l'occasion de la réunion de Prague 2012 le Parti Pirate International s'est prononcé à la majorité de ses membres (dont la France) pour une sortie du nucléaire.

5) S 2019 Garoña m alg

Oui

Remarques : Je suis d'accord pour interpellier le gvt espagnol en tant que citoyenne mais ce n'est pas le rôle d'un législateur français d'interpeller le gouvernement d'un autre pays souverain. Ce sera au Partido Pirata de prendre la parole.

(Cette centrale nucléaire est située à 140 kilomètres d'Hendaye à vol d'oiseau. Construite entre 1966 et 1970 sur le même modèle que la centrale de Fukushima, elle est plus vieille encore que celle de Fessenheim. Le parlement basque a demandé officiellement son arrêt immédiat dès le 12 juin 2009).

III) Mettre le Pays Basque nord au coeur de la transition énergétique :

Le Pays Basque nord (+ le Sud des Landes pour certains domaines) est le niveau auquel se joue la majorité des activités des habitants et duquel dépendent les biens et les services essentiels à la vie quotidienne, la conception, l'entretien, l'évolution du cadre de vie, etc. C'est à l'échelle de ce territoire qu'il est pertinent de mesurer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, d'analyser les gisements d'économie d'énergie et les potentiels de développement des énergies renouvelables, de mobiliser les acteurs et d'apporter les mesures adéquates.

Si vous êtes élu-e en juin 2012 :

6) App

Remarques : Il me semble que cet appui ne peut être subordonné qu'à la création d'une collectivité territoriale préalable. Sans collectivité territoriale il n'y aura pas de budget ni de structures pour l'analyse et la prise de mesures adéquates.

Il s'agira de :

- établir un état des lieux précis (consommations énergétiques, émissions de GES) pour chaque élément de son patrimoine ;
- établir un état des lieux territorial sur chaque bassin de vie ;
- mettre en place un plan d'action climat-énergie accompagné d'un volet d'animation territoriale pour les collectivités (y compris pour les territoires ruraux) ;
- assurer le suivi et l'évaluation de ces plans d'actions via la publication et la mise à jour d'un tableau de bord.

**7)
App
u
i
e
r
En
e
rgétiqu
e
?**

Remarques : Des observatoires Régionaux de la Transition énergétique sont déjà en débat. C'était une des promesses d'EELV lors des dernières présidentielles.

Cet observatoire, réunissant les acteurs concernés du Pays Basque nord aura pour objectif de réunir toutes les données nécessaires à la conduite d'une politique de maîtrise de l'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (en y incluant le rôle de l'aménagement du territoire et l'urbanisme), et de développement des énergies renouvelables ; et de situer en permanence le Pays Basque nord au sein des évolutions transfrontalières (avec le Pays Basque sud), hexagonales, européennes et mondiales.

IV) Instauration d'une obligation de rénovation thermique des bâtiments existants :

Les bâtiments représentent 20% des émissions de GES et 44% de la consommation d'énergie finale en France. La consommation moyenne des logements existants est de 250 kWhep/m²/an, dont 70% sont liés aux besoins de chauffage. Le taux de renouvellement du parc ancien de logements est très faible (1% par an environ). C'est pourquoi l'essentiel des efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur doit se concentrer sur le bâti déjà existant.

Les mécanismes incitatifs existants (taux de TVA réduit, éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt...) ne suffiront pas à rénover l'ensemble du parc. Il est de plus important que la rénovation des bâtiments ne soit pas faite de façon partielle et/ou peu ambitieuse afin de ne pas « tuer le gisement » d'économies d'énergie.

C'est pourquoi, une obligation de rénovation exigeante des bâtiments existants (résidentiels et tertiaires), assortie d'une véritable programmation dans le temps, doit être mise en place. Une telle mesure devra être accompagnée d'un programme ambitieux de formation des professionnels du bâtiment (artisans du BTP, ingénierie, architectes...) afin de contribuer réellement à la structuration et au renforcement des filières professionnelles de rénovation énergétique du patrimoine bâti.

Elle débouchera ainsi sur la création d'emplois non délocalisables.

Ces rénovations seront financées par une part des recettes de la Contribution Climat Energie (notamment pour les ménages actuellement en précarité énergétique soit près de 15 % des ménages), ainsi que par de nouveaux dispositifs financiers innovants, et par les recettes provenant des économies d'énergie réalisées (loyers énergétiques rémunérant l'investissement de départ).

8) Êtes-vous favorable à l'instauration d'une obligation de rénovation pour le parc de bâtiments existants afin d'atteindre un seuil de 80 kWhep/m²/an pour les bâtiments à usage d'habitation (modulé selon la zone climatique et l'altitude) et de réduire la consommation en énergie primaire du parc tertiaire public et privé de 40% par rapport à la consommation de référence d'ici à 2020 en rénovant en priorité les bâtiments les plus consommateurs ?

Oui

Remarques : Il manque deux millions de logements en France, avant de rénover je serais d'avis de construire efficacement et écologiquement<

9) Êtes-vous favorable au renforcement des dispositifs existants au niveau du logement social ?

Oui

(notamment inscription de l'obligation de rénovation énergétique dans la convention liant le bailleur social et l'État, au titre des « travaux d'amélioration qui incombent aux bailleurs » ; contribution du locataire pour le partage des économies de charge suite à la réalisation des travaux de rénovation énergétique ; maintien de l'éco-prêt logement social et renforcement au niveau des objectifs de performance énergétique visés (80 et non 150kWhep/m²/an comme prévu actuellement)). Cela implique donc également l'abaissement à 80 kWhep/m²/an du seuil de réduction de consommation d'énergie des 800 000 logements sociaux dont la loi Grenelle 1 prévoit la rénovation d'ici à 2020 en se fixant comme objectif seulement 150 kWhep/m²/an.

V) Mise en place d'un schéma d'infrastructures de transport sobre en carbone et en énergie :

Le secteur des transports représente le premier poste émetteur de gaz à effet de serre en France (27%). Le trafic routier ne cesse d'augmenter depuis plusieurs décennies ! Parmi tous les modes de transport, la route accapare 94% de la consommation d'énergie du secteur des transports.

Le Grenelle de l'environnement a posé pour objectif de réduire de 20% les rejets de GES du secteur des transports d'ici à 2020 (pour revenir au niveau d'émissions de 1990). Concernant le transport de marchandises, la loi Grenelle 1 prévoit de faire évoluer la part modale du non-routier et du non aérien de 14% (chiffre de 2006) à 25% à l'échéance 2022. Malheureusement, depuis 2006, loin d'augmenter, la part du ferroviaire et du fluvial a diminué pour ne représenter que 11% en 2010 ! L'ensemble du système transport doit être réformé, à commencer par son support : les infrastructures.

En effet, les infrastructures décidées aujourd'hui déterminent largement les trafics de demain. La durée de vie d'une route est estimée au minimum à 50 ans.

Toute infrastructure routière ou aéroportuaire induit du trafic supplémentaire ce qui, au final et sur la durée, génère d'importants rejets de gaz à effet de serre.

Le Grenelle a acté l'élaboration d'un schéma national des infrastructures de transport (SNIT) censé proposer une véritable rupture. Cependant, l'avant projet de ce SNIT affiche plus de 1 000 km de routes, ce qui constitue un véritable programme de relance autoroutière/routière en France. Il retient également le projet d'un nouvel aéroport à Notre Dame des Landes. Dans le même temps, les assises du ferroviaire préconisent la fermeture de 1400 km de lignes ferroviaires dédiées au transport de voyageurs soit-disant "non rentables". Ces choix contredisent les objectifs fixés par la France. Il importe donc de réviser en profondeur ce schéma national des infrastructures de transport.

10)

**Ê
t
e
s-
v
o
u
s**

favo

**r
ab
sur :**

- a. **L'abandon des projets routiers/autoroutiers et aéroportuares.** Au delà de leur impact écologique, les projets routiers et aéroportuares du SNIT sont coûteux et inutiles, alors même qu'il existe des alternatives dans la plupart des cas. Ils doivent donc être abandonnés (*la France est déjà largement en surcapacité autoroutière par rapport à la moyenne européenne : 41% de métrage d'autoroutes en plus par habitant*).
- b. **La création d'un réseau national Intercités s'appuyant, en priorité, sur le réseau existant.** La concentration du trafic ferroviaire sur un petit nombre d'itinéraires souvent surchargés laisse de côté

toute une partie du territoire, mal desservie par des lignes peu fréquentées et dont souvent l'état se dégrade. Il est nécessaire de repenser l'évolution du réseau ferré, de le moderniser et de l'étoffer. Il faut un maillage fin et homogène du territoire, par opposition aux logiques centralisatrices du tout TGV (centrage sur les liaisons intermétropoles et passage par Paris).

- c. **Le sauvetage et le développement du fret ferroviaire** qui, entre 2000 et 2010, a été divisé par deux en France pendant qu'il augmentait de 50% en Allemagne. Ce déclin se poursuit. L'actuel plan Fret SNCF organise l'abandon de 60% de l'activité wagons isolés (maillon essentiel pour assurer le fret ferroviaire répondant au mieux aux besoins des PME et du maillage fin du territoire), au mépris des objectifs de transfert modal. Pour relancer le fret ferroviaire, il faut améliorer la qualité du réseau ferré et relancer un service public ferroviaire de qualité passant par une quantité de volume. De plus, l'aide au transport combiné et à la création des plates-formes multimodales doit être renforcée de manière significative.
- d. **Le développement du transport par voie fluviale.** Ce mode de transport émet 5 fois moins de GES et deux fois et demi moins de CO2 que le transport routier.
- e. **Une politique volontariste favorisant l'intermodalité dans le transport de personnes** par la mise en place de pôles d'échanges multimodaux performants permettant les déplacements des personnes dans les meilleures conditions en tout lieu du territoire. La combinaison gagnante des transports collectifs urbains, interurbains et des modes actifs (marche et vélo) doit être un objectif majeur de la politique transport à venir.

Oui, tout à fait

11)
Ê
t
e
d

pa

- a. **Faire payer aux transports leurs coûts complets (coûts externes, accidentologie, pollution, congestion...).**
- b. **Mettre en place des mesures fiscales** telles que la contribution climat énergie et l'éco-redevance km poids lourds ainsi que par la suppression des aides publiques privilégiant le secteur routier et aéroportuaire.
- c. **Supprimer toutes les exonérations de taxe et autres avantages fiscaux** dont bénéficient le transport routier et aérien (comme l'exemption de taxe pour le kérosène qui représente 3,5 milliards d'euros par an).
- d. **Favoriser les modes de transports alternatifs à la route et à l'aérien :**
- e. **Doter l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) des moyens nécessaires** pour financer les alternatives à la route et à l'aérien en lui affectant une partie du produit de la contribution climat énergie ou d'autres taxes spécifiques sur le transport routier et aérien.
- f. **Augmenter le financement de la régénération du réseau ferroviaire et des transports en commun en site propre (TCSP):** les engagements financiers annoncés dans le cadre du Grenelle sont insuffisants.

- g. **Mettre en place une fiscalité favorisant la pratique du vélo** via l'indemnisation des frais pour les trajets domicile-travail réalisés à vélo comme cela se fait déjà en Belgique et aux Pays Bas.

Oui

Remarques : g) on ne peut pas toujours aller travailler à vélo...

12)

Ê

t

e

s-

v

o

u

s

**opposé-
e**

d l'emploi

Oui

De plus en plus d'études techniques sur les trafics de fret et voyageurs montrent l'inutilité d'une nouvelle LGV. De plus en plus d'études universitaires sur le développement économique montrent l'absence de corrélation d'un tel développement avec la construction d'une LGV. De plus en plus d'autorités administratives montrent la contre-productivité des LGV au sud de Bordeaux (CGEDD, Cours des comptes, CESE ...). Localement, l'ACBA est de plus en plus engorgée, les déplacements sur l'axe Nord-Sud de la côte basque sont saturés. Les transports en commun entre la côte et l'intérieur sont réduits à peau de chagrin. Les investissements qui devront être menés en Iparralde dans les années à venir sont extrêmement importants. Pourtant, le financement en cours de la ligne Tours-Bordeaux par la région, le département et l'ACBA assèche la possibilité de tels investissements, alors que les dotations de l'état aux collectivités locales vont nettement baisser dans les prochaines années, la perspective d'une sortie de crise n'étant pas annoncée.

13)

Ê
t
e
s-
v
o
u
s

pa
r
t
nord ?

Sans opinion

Remarques :Je préférerais une structure plus globale que celle que vous proposez, juste sur le Pays Basque Nord, de nombreuses personnes d'Iparalde travaillent en Béarn ou en Pays Basque Sud

L'absence d'une AOT (Autorité Organisatrice des Transports) unique sur la zone d'Iparalde (à noter qu'une telle AOT recouvrirait forcément les communes de Tarnos, et peut-être même Saint-Martin de Seignanx, Ondres, même zone urbaine que l'ACBA) nuit considérablement au développement de transports en commun cohérents, efficaces et attractifs, ce constat est unanimement partagé par les acteurs locaux. Une AOT unique faciliterait grandement la mise en place d'un billet unique pour les TER locaux + bus intérieur-côte + bus ACBA + vélos à dispositions dans les communes. Elle serait mieux à même de développer une telle politique tarifaire et billettique commune, mais également une mise en cohérence des horaires, la compatibilité des modes de transports et le développement de la multi-modalité au niveau local ainsi qu'une vraie politique de communication globale sur les différentes alternatives à la voiture solo.

VI) Le développement d'un modèle agricole moins émetteur de GES :

Les émissions directes de GES émises sur les exploitations agricoles représentent plus de 20% de l'Hexagone. Les émissions indirectes (fabrication des intrants, industries de transformation, transports, etc.) sont comptabilisées dans d'autres secteurs. L'agriculture est donc un secteur émetteur important, notamment via ses émissions non énergétiques (protoxyde d'azote – N₂O et méthane – CH₄).

L'agriculture intensive et industrielle est la principale responsable de ce poste d'émissions de GES. En outre, elle pose de plus en plus de problèmes: contamination de l'eau par les pesticides et les nitrates, érosion des sols, recul de la biodiversité, destruction d'emplois paysans, impossibilité de transmettre les exploitations à cause du niveau élevé de la capitalisation, coût énergétique de plus en plus insupportable, captation d'aides publiques de montants indécentes, etc... Il est d'utilité publique de réorienter cette agriculture vers une agriculture paysanne et durable, et une agriculture biologique, créatrices d'emplois, économes en énergie et en intrants, respectueuses de l'autonomie des paysans, productrices de biens alimentaires de qualité sanitaire et gustative, respectueuses de la nature et de la biodiversité.....

14)

**Ê
t
e
s-
v
o
u
s
favo
r
ab**

Oui

Il prendrait la forme d'un accompagnement technique et financier conditionné à des objectifs précis à atteindre au niveau de l'exploitation, sur le plan social, économique et environnemental. Une part des recettes de la Contribution Climat Energie servirait à financer ce plan.

15)

**Ê
t
e
s-
v
o
u
s
favo
r
ab
(*) ?**

Oui

Pour cela, une double approche est nécessaire : Jouer sur la demande en taxant la consommation d'engrais azotés minéraux pour réduire leur utilisation (au prorata de la quantité de N₂O générée, selon la méthode standard des inventaires du GIEC) et développer et soutenir les cultures de légumineuses (Légumineuse : plante qui capte l'azote de l'air, qui ne nécessite aucune fertilisation azotée pour sa croissance et qui améliore la disponibilité de l'azote dans le sol pour les cultures suivantes) par le biais d'un plan protéine national, et en soutenant dans les négociations sur la réforme de la PAC l'exigence de maintenir les prairies permanentes, et la mise en place de prairies multispèces.

() Réduire l'utilisation d'engrais azotés est une démarche « gagnant-gagnant » qui encouragera des pratiques alternatives et offrira de véritables co-bénéfices environnementaux :*

- Diversifier les assolements et rotations pour favoriser la biodiversité, la résistance aux bioagresseurs et la résilience aux changements climatiques.*
- Relocaliser la production de protéines pour améliorer l'autonomie alimentaire des élevages (La France est le 1er importateur mondial de soja, ne produisant que 26% de ses besoins en tourteaux pour l'alimentation animale.)*
- Réduire la pollution des eaux par les nitrates et les émissions de CO₂ dues à la fabrication des engrais minéraux.*

16) Êtes-vous favorable à la reconnaissance officielle par l'Etat d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara, qui promeut l'agriculture paysanne et durable en Pays Basque nord, et le versement de la quote-part lui revenant des financements publics et de la fiscalité allant actuellement en totalité à la Chambre d'Agriculture de Pau ?

Oui

VII) Une lutte planifiée contre l'étalement urbain :

Les espaces naturels et agricoles perdent actuellement la superficie moyenne d'un département tous les sept ans, alors que sur la période 1992-2003, cette perte était d'un département tous les dix ans. Pourtant, l'objectif affiché est la forte réduction de l'artificialisation (objectif de réduction par 2 d'ici 2020) selon les lois Grenelle et la loi de modernisation de l'agriculture.

L'artificialisation des sols constitue l'une des conséquences les plus visibles de l'étalement urbain qui est un développement (péri)urbain non maîtrisé, fortement consommateur d'espace et se traduisant principalement par la construction de maisons individuelles isolées. A cela s'ajoutent la spécialisation fonctionnelle (séparation dans l'espace des fonctions de logements, d'emplois et de services) et la ségrégation spatiale (embourgeoisement du centre-ville, périurbanisation des classes moyennes et « ghettoïsation » des classes les plus pauvres).

La combinaison de ces phénomènes est fortement génératrice d'émissions de gaz à effet de serre, en particulier parce qu'elle a pour conséquence d'augmenter la mobilité locale (d'un rayon de 80 à 100 km autour du domicile). Ces évolutions entraînent également une augmentation de la vulnérabilité des territoires aux impacts des changements climatiques : fragilisation de la biodiversité et réduction des espaces agricoles, alors que leur préservation est essentielle pour maintenir une capacité d'adaptation ;

augmentation des risques d'inondation par l'artificialisation des sols, etc.

Il est fondamental de réformer l'ensemble des politiques et mesures ayant un impact sur l'aménagement du territoire, afin qu'elles contribuent à la lutte contre l'étalement urbain – et non l'inverse.

Il faut préserver le foncier agricole dans la perspective de souveraineté alimentaire des territoires et l'objectif de lutter contre les systèmes de production et de consommation des produits alimentaires qui font faire des milliers de kilomètres aux produits entre le champ et l'assiette.

17) Êtes-vous partisan de transférer la compétence de l'élaboration du PLU à l'intercommunalité, dans un premier temps en incitant financièrement les communes à transférer cette compétence à l'intercommunalité via, par exemple, un « bonus » dans les dotations globales de financement avant de rendre ce transfert obligatoire d'ici 3 à 5 ans ?

Non

Remarques : Les intercommunalités sont des structures opaques et non élues, sur lesquelles les citoyens n'ont aucun pouvoir. Le parti Pirate, épris de démocratie, ne peut soutenir des organismes non élus agissant au nom du public

**18)
Ê
t
e
pa
r
t
i
sa
PLU ?**

Oui

Aujourd'hui les espaces rendus constructibles sont largement surévalués compte tenu des besoins de construction. Pour exemple, sur le territoire du SCOT Agglomération Bayonnaise / Sud des Landes (48 communes), les zones aujourd'hui constructibles suffiraient au rythme actuel de construction pour 40 ans, sans effort d'intensification, ni de de réutilisation de l'existant.

De même depuis 10 ans, les surfaces agricoles ont reculé au Pays Basque nord 3 fois plus fortement

qu'en France, principalement du fait de choix de construction de logements et de zones d'activités peu coordonnés et déconnectés des besoins réels.

L'enjeu est donc de construire de véritables stratégies foncières prévoyant une ouverture à l'urbanisation cohérente avec les besoins réels de construction et ne considérant pas l'espace agricole comme une simple réserve foncière.

Cela passe par :

- a. la réalisation d'un diagnostic précis et localisé de l'activité agricole en amont du PLU
- b. la priorité portée sur la rénovation et l'utilisation des logements vacants et du foncier libre dans le tissu urbain existant
- c. la prise en compte dans le projet d'aménagement des politiques de déplacement et des objectifs de mixité activité-logement-loisir
- d. développer les logements collectifs respectant les formes de bâti traditionnel, y compris dans les villages
- e. sortir les surfaces agricoles des zones constructibles, limitant ainsi la précarisation et le morcellement de l'espace agricole
- f. enfin, si nécessaire, permettre des ouvertures à l'urbanisation économes, denses et mixtes n'excédant pas les besoins de construction (sans rétention foncière).

19) Plusieurs CDCEA ?

Sans opinion

- renforcement de la taxe sur les plus values foncières des terrains rendus constructibles
- généralisation de la taxe sur les logements vacants
- renforcer le poids de l'EPFL Pays Basque, étendre sa capacité sur les espaces agricoles, au profit des collectivités locales.
- développer la mise en place de Zones Agricoles Protégées (ZAP)
- développer les Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP)
- renforcer la CDCEA (Commission départementale de la consommation des espaces agricoles). Etendre ses prérogatives aux PLU dans le cadre d'un SCOT approuvé.

VIII) Revenir à la retraite à 60 ans et diminuer la durée du travail :

Il y a deux méthodes principales de traiter le problème du chômage quand on atteint des records de plus de 4 millions d'inscrits au Pôle Emploi.

La première consiste à partager le travail existant en réduisant la durée moyenne hebdomadaire, annuelle ou sur l'ensemble de la vie professionnelle. La production globale reste dans ce cas la même et on répartit dès lors la richesse globale de manière plus égalitaire et plus efficace entre tous.

La deuxième méthode consiste à augmenter la production globale de la nation afin d'augmenter la masse de travail nécessaire à cette production et de donner du travail à une partie des chômeurs, en répartissant la richesse ainsi augmentée entre tous les actifs. Cette méthode se heurte aux limites, déjà atteintes, de la planète, et ne serait viable que dans un monde à l'énergie illimitée et aux capacités infinies d'absorption des gaz à effet de serre et autres déchets produits par cette augmentation de production, et donc de consommation d'énergie.

Ce n'est pas le monde dans lequel nous vivons. Ainsi, la poursuite de cette logique irresponsable nous mène droit à la catastrophe, en épuisant les énergies les plus facilement accessibles et en causant le réchauffement actuel du globe terrestre qui nous fait risquer un basculement climatique irréversible à l'horizon 2050.

Pour Bizzi, une seule voie est donc compatible avec la nécessaire sobriété énergétique et l'indispensable réduction d'émissions de gaz à effet de serre, celle du partage du travail et de la richesse produite.

Si vous êtes élu-e en juin 2012 :

20) App a

Oui

Mais à titre personnel, le Parti Pirate ne s'étant pas encore prononcé sur le sujet et s'orientant plutôt vers un revenu inconditionnel de vie

21)

**Dé
f
e
n
d
r
ez-
v
o
u
s**

**d
annuel ?**

Sans opinion

Remarques : la réduction du temps de travail annuel et hebdomadaire a surtout conduit les salariés du secteur privé à travailler à des cadences plus soutenues pour le même salaire. Peu de salariés (je fais exception des fonctionnaires) arrivent à avoir leurs RTT et le tarif des heures supplémentaires a été baissé. Dans l'intérêt des travailleurs du privé je suis donc personnellement contre une réduction supplémentaire du temps de travail

IX) Une loi contre l'obsolescence programmée :

L'obsolescence programmée est le processus par lequel un bien devient obsolète pour un utilisateur donné, parce que l'objet en question n'est plus « à la mode » ou qu'il n'est plus utilisable.

Cette stratégie est planifiée ou programmée par les entreprises, et le raccourcissement de la durée de vie est pensé dès la conception du produit. Cela crée en permanence chez le consommateur un besoin concret (l'appareil ne fonctionne plus) ou le sentiment du besoin (l'appareil ne lui plaît plus) de racheter de nouveaux biens. Le gaspillage d'énergie qui en découle est proportionnel à cette surconsommation inutile, de même que les émissions de gaz à effet de serre qui l'accompagnent.

Il existe une multitude de techniques pour raccourcir la durée de vie des produits. L'obsolescence technologique est l'ensemble des méthodes techniques pour avancer la fin de vie d'un appareil. Moins de la moitié des appareils qui tombent en panne sont réparés : 44 % selon une étude de l'ADEME.

Les pièces de rechange sont difficiles à se procurer et sont coûteuses. On peut déplorer qu'aucune obligation n'existe en termes de mise à disposition des pièces détachées (contrairement aux voitures et aux cycles) et que la réglementation (le Code de la consommation) prévoit uniquement une information sur la durée de disponibilité des pièces.

Bon nombre de produits de haute technologie sont quasi indémontables voire pas du tout, ce qui rend difficile la réparation. Il a été constaté que même certaines pièces des appareils électroménagers mis sur le marché, sont aujourd'hui directement moulées dans du plastique et ne sont ni démontables ni réparables.

**22)
Ê
t
e
s-
v
o
u
s
favo
d**

Imposer aux fabricants l'affichage de la durée de vie des produits.

Certains produits comme les lampes basse consommation précisent déjà leur durée de vie. D'ailleurs, les industriels la connaissent, point fondamental d'une stratégie commerciale. L'affichage de la durée de vie sur le produit ou son emballage permet aux clients de se rendre compte du coût complet d'un produit et de ne plus penser uniquement en termes de coût unitaire à l'achat. Cet affichage sera en priorité décliné pour les produits les plus vendus ces dix dernières années.

Étendre la garantie sur les biens de consommation à 10 ans.

La durée légale de garantie par les fabricants doit être allongée de 1 à 10 ans pour ce qui est des biens semi-durables et durables. Grâce à un tel allongement, les fabricants seront amenés à concevoir des produits durables et réparables, à valoriser la production industrielle locale de qualité. Les fabricants exigeront alors des composants de qualité auprès des fournisseurs.

Soutenir la réparation.

Les métiers de la réparation, notamment artisanale sont en danger. Or ils représentent des savoir-faire, de nombreux emplois et des pans entiers de la mémoire de nos sociétés. Il faut donc :

- Interdire la commercialisation des produits irréparables.

oui

- Imposer aux fabricants de rendre disponibles les pièces détachées à un coût raisonnable pendant la durée de vie pour laquelle le produit a été conçu.

oui

- Réduire les coûts de la réparation via :

a. la mise en place d'une TVA à 5,5 % sur les frais de main-d'oeuvre de la réparation ;

ok

b. la baisse des charges sociales ;

non, la baisse des charges sociales induit infailliblement une baisse des avantages sociaux pour les travailleurs

c. la défiscalisation partielle du prix de réparation pour le consommateur. Cela aurait pour effet de rendre plus « compétitive » la réparation face à l'achat de produits neufs : l'un des principaux freins à la réparation évoqués par les professionnels reste en effet son coût prohibitif.

oui

Encadrer la publicité

La publicité a envahi l'espace public (médias, murs, panneaux, imprimés dans les boîtes aux lettres...) et même la sphère privée (mailings, sms publicitaires, etc.) d'une façon intolérable. Les autorités doivent fortement limiter l'espace accordé aux panneaux publicitaires géants et sur autobus, et prohiber absolument les écrans électroniques dans les lieux publics. Enfin, un contrôle sur le contenu même des publicités est nécessaire, afin d'éviter toute ambiguïté de leur message et manipulation de leurs destinataires. Les messages publicitaires doivent rester strictement informatifs.

Oui

X) Une nouvelle et nécessaire politique des déchets

La gestion des déchets se situe à la croisée de plusieurs enjeux écologiques majeurs, à commencer par la raréfaction des ressources naturelles et le réchauffement climatique. Les émissions annuelles totales de CO₂ issues de l'incinération s'élèvent à 10 millions de tonnes. La part estimée du stockage des déchets dans les émissions françaises de méthane est de 13%. Si la France atteignait le taux de recyclage actuel de son voisin allemand, elle pourrait fermer la moitié de ses décharges et de ses incinérateurs.

Bizi préconise la démarche Zero Zabor (= Zéro Déchet), un modèle circulaire : ne produire que des biens réutilisables ou recyclables, trier davantage les déchets, assurer leur réutilisation et recyclage/compostage, et, comme il y a toujours des pertes, diminuer la production globale de biens matériels, combattre radicalement le suremballage ainsi que l'obsolescence programmée des objets, etc.

Cette démarche dont une des caractéristiques est la promotion et la mise en place de la collecte sélective "porte à porte" des déchets (plastique, verres, papiers, organiques etc. sont collectés séparément) a deux conséquences immédiates :

- passer d'un taux de recyclage de 20/30 % à un taux de recyclage de 80/90% comme ça a été le cas dans des communes telles qu' Usurbil à 30 km à peine du Pays Basque nord ;
- garantir aux composts qui en sont issus le respect des normes de qualité françaises et européennes actuelles et à venir.

23) Êtes-vous partisan de légiférer de façon contraignante sur la réduction des déchets à la source (lutte contre le suremballage, développement du principe d'emballage consigné, interdiction stricte des sacs plastiques, mesures contre l'obsolescence programmée...) ?

Oui

**24) Ê
à l
c
o ?**

Non

Remarques : les comportements vertueux ne doivent pas, à mon sens, être induits par des taxes supplémentaires

**25)
Ê
t
e
s-
v
o
u
s
favo
r
ab
sépa
r
éme
n
t) ?**

Sans opinion

Autre position : Je ne sais pas si la collecte « porte à porte » est la meilleure solution. Personnellement j'ai longtemps habité Bayonne où le porte à porte est pratiqué tous les jours et j'étais toujours énervée de voir les ramasseurs de poubelle prendre le recyclé et le ménager et mettre tout ensemble dans la benne. Quand je porte mes poubelles moi même dans la déchetterie je suis sûre au moins que je n'ai pas trié pour rien.

Nous vous remercions d'avoir démontré par votre lecture attentive votre intérêt pour ces questions cruciales concernant notre avenir et celui de nos enfants.

Merci d'envoyer vos réponses par mail pour le 5 juin au plus tard à l'adresse info@bizimugi.eu ou par courrier le 4 juin au plus tard à l'adresse "Bizi, 20, rue des Cordeliers 64 100 Bayonne".

La synthèse des réponses nous permettra également d'établir une appréciation globale du positionnement de chaque candidat-e sur ces questions centrales d'énergie et de climat, **que nous ferons connaître aux électeurs avant le premier tour, mais également tout au long de l'entre-deux-tours de ces élections législatives.**

20, rue des Cordeliers

64 100 Bayonne Tel : 05 59 25 65 52 / 06 14 99 58 79

info@bizimugi.eu / <http://www.bizimugi.eu/>